



Officialisation d'arrangements entre locataires et propriétaires

Par **rigaudeau**, le **07/04/2010** à **19:06**

Bonjour,rrnEtant sur le point de rentrer dans un nouveau logement en location dont les loer seront deduit d'un futur prix d'achat , les propri taires et nous voulions savoir si un papier sign  par les deux parties et retracant nos arrangements  tait suffisant pour nous garantir   l'un et   l'autre l'application de ceux-ci au moment de la futur vente ou est ce que le passage par un notaire  tait obligatoire ?rn merci pour l'attention port    notre probl me et vous remerciant par avance pour une r ponse , je vous prie madame, monsieur l'expression de mes salutation distingu es. rn rigaudeau alexandre